

préparatoires au sacerdoce, et le Saint-Siège déplorait que les jeunes clercs fussent ainsi obligés de se livrer à des travaux étrangers, au détriment de leur formation.

En conséquence, réalisant un vœu qui m'était bien cher, j'ai rendu obligatoire pour tous un stage d'*au moins trois années entières*, au grand séminaire. Ce règlement, tout à l'avantage du clergé et des fidèles confiés à ses soins, a eu pour résultat d'augmenter considérablement le nombre des séminaristes, uniquement occupés aux études cléricales et incapables par suite de subvenir à leurs frais d'entretien.

La plupart d'entre eux ne peuvent compter sur leurs parents dont les modestes ressources ont été épuisées par les dépenses d'un cours d'études classiques de huit années.

Aujourd'hui encore, comme de tous temps, les directeurs du grand séminaire, les dévoués prêtres de Saint-Sulpice, se montrent d'une grande générosité à l'égard des séminaristes du diocèse et leur font de fortes remises.

Mais il reste quand même des déficits à combler, et naturellement c'est à l'évêque que s'adressent les séminaristes pauvres.

Sans l'aide du clergé et des fidèles, comment pourrai-je venir au secours de ces déshérités de la fortune, qui ne veulent qu'une chose, se former, dans la solitude, la prière, et l'étude, au sublime ministère du sacerdoce ?

Le clergé, j'en ai des preuves tous les jours, est aussi charitable que zélé. Ce n'est jamais en vain que l'on fait appel à sa sympathie. Cette fois encore, je puis donc compter sur lui et d'une manière spéciale.

Mais l'œuvre à soutenir, l'œuvre des séminaristes pauvres, est si belle, elle est si sainte ! que les fidèles aussi voudront y avoir leur large part. Ils aimeront à se rendre le précieux témoignage d'avoir par leurs aumô-